



CHAMBRE FRIBOURGEOISE DE L'IMMOBILIER  
IMMOBILIEN-KAMMER FREIBURG

**Demande de prise en charge solidaire des loyers/fermages pour juin et juillet 2020  
(hors charges) par le bailleur et l'Etat de Fribourg**

En remplissant le formulaire de demande, le requérant confirme avoir pris connaissance de l'ordonnance OMEB-COVID19 et autorise la Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR) à échanger toutes les données contenues dans sa demande avec d'autres autorités publiques (fédérales, cantonales et communales) qu'il délègue de leur secret de fonction, bancaire et fiscal, en relation avec le traitement de ces données

**A compléter par le locataire, de préférence saisie à l'ordinateur puis impression et signature  
A faire suivre au propriétaire / à la régie en vue d'un dépôt à la Promfr avant le 30.06.2020 :  
Promotion économique PromFR, Boulevard de Pérolles 25, CP 1350, 1701 Fribourg**

Raison sociale	
Numéro de contribuable	
Nature de l'activité	
Chiffre d'affaire 2019	
Adresse	
Email	
Téléphone	
Type de local + si établissement public : type de patente	
Activité dans appartement (oui/non)	
Loyer/fermage mensuel hors charges	
Charges mensuelles	

Par ma signature, je déclare sur l'honneur être en difficulté en raison de la crise COVID-19. De ce fait je sollicite un soutien extraordinaire.

Je déclare ne pas être en retard dans le paiement de mon loyer/fermage, au 17 mars 2020.

J'atteste avoir régulièrement payé les charges sociales à ma charge et celles que je dois verser pour le compte de mes employés et être à jour avec mes obligations fiscales (notamment paiement impôt et impôts à la source pour mes employés). Enfin j'autorise le bailleur à transmettre à l'Etat de Fribourg le présent formulaire.

J'autorise dès lors expressément la communication de ces données personnelles à l'Etat de Fribourg.

Lieu et Date	
Signature	

<b>A remplir par le bailleur : (entourez ce qui convient)</b>	
Coordonnées du bailleur ou timbre : (nom, adresse, code postal commune, téléphone, email) Ayant droit économique doit être distinct du locataire	
Email	
Avez-vous des procédures en cours avec votre locataire/fermier relatives à des paiements de loyers/fermages, au 17 mars 2020 ?	Oui                  Non
Une résiliation de bail a-t-elle été notifiée ou est-elle prévue ?	Oui                  Non
Le propriétaire accepte-t-il d'exonérer le locataire/fermier du paiement du loyer/fermage du mois de juin 2020 ?	Oui                  Non
Si oui, veuillez mentionner le montant du loyer/fermage du mois de juin 2020, hors charges	
Remarques	
Pour les immeubles sans régie : coordonnées bancaire ou postales complètes du propriétaire pour le versement de l'indemnité ; pour les immeubles sous régie : les coordonnées de paiement usuelle des loyers/fermages :	
Nom de l'organisme bancaire	
Adresse complète de l'organisme bancaire	
Titulaire du compte	
IBAN	
Référence pour la régie	
Par sa signature, le bailleur exonère le locataire/fermier du paiement des loyers/fermages de juin et juillet 2020 et déclenche la demande de versement de la contribution de l'Etat de Fribourg au loyer de juillet, qui s'élève au maximum à 5000.- resp. à 500.- en cas d'activité commerciale principale dans son propre logement, resp. à 7000.- pour les établissements publics au sens de l'art. 14 LEPu. L'octroi de l'aide par l'Etat, sous forme d'un remboursement au bailleur, rend effectif l'abandon de créances.	
<b>Documents obligatoires : copie du bail. Pour activité principale dans logement : avis de taxation</b>	
Lieu de Date	
Signature	
<p><b>Pour les propriétaires sans régie</b> : Nous vous prions de bien vouloir envoyer le formulaire, mention « Contribution au loyer/fermage » avec le tableau excel se trouvant sur le site de la Promfr et résumant les instructions de paiement.</p> <p><b>Pour les régies</b> : merci de faire suivre à la Promotion économique du canton de Fribourg, Case postale 1350, 1701 Fribourg, les demandes de manière groupées, <b>en y joignant une facture avec le montant total des demandes groupées représentant les loyers à rembourser et pris en charge par l'Etat de Fribourg.</b> Les demandes refusées par le propriétaire doivent également être adressées à la Promfr.</p>	

Instructions pour la comptabilité :

<b>A remplir par la Direction de l'économie et de l'Emploi (DEE)</b>	
Accord pour le paiement	Oui Non
Montant	

Nom et prénom du collaborateur	
Date / Signature	